

CAHIER DES CHARGES

DIAGNOSTIC PETITE ENFANCE

DU TERRITOIRE

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais

I CONTEXTE ET DEFINITION DU DIAGNOSTIC :

1. Présentation de la collectivité :

La Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais a été créée le 1er janvier 2017 par arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016.

Elle est issue de la fusion de la Communauté de Communes du Beaunois, de la Communauté de Communes des Terres Puisseautines et de l'extension à la Commune Nouvelle "Le Malesherbois".

Elle forme une entité de 32 communes et 25 740 habitants pour une densité (selon les données INSEE de 2015) de 60 habitants au km².

La Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais se situe dans le Nord-Est du Loiret. Son siège social est basé au 3 bis rue des Déportés à Beaune-la-Rolande.

2. Caractéristiques de ce territoire :

Ce territoire est à prédominance rurale avec de nombreux petits villages et trois villes plus



importantes à savoir, Le Malesherbois, à dominante urbaine, avec 8200 habitants, Puiseaux avec 3400 habitants, et Beaune la Rolande avec 2000 habitants.

Il est situé en bordure des franges franciliennes, à la frontière des départements de la Seine et Marne et de l'Essonne. La commune déléguée de Malesherbes est d'ailleurs le terminus de la ligne du RER D.

3. Les constats :

Jusqu'au 31 décembre 2017, la C. C. P. G. a continué d'exercer la compétence « Petite enfance, Enfance et Jeunesse » sur les anciens territoires de la Communauté de Communes du Beaunois et de la Communauté de Communes des Terres Puiseautines qui en étaient dotés avant la fusion.

Au 1^{er} janvier 2018, cette compétence a été intégralement transférée à la Communauté de Communes. C'est au 1^{er} septembre 2018 que cette compétence est devenue effective (transfert des agents et des biens) concernant la commune nouvelle du Malesherbois. .

A ce jour, la collectivité gère désormais plusieurs structures d'accueil et de garde réparties sur le territoire à savoir :

➔ Des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, modes et lieux d'accueil :

- un Multi Accueil Collectif « Fleur de Coton » de 30 places et Familial « jardin en herbes » de 15 places, ouvert de 6 h 45 à 19 h 15 du lundi au vendredi sur Le Malesherbois,
- une Halte-Garderie fixe « La Récré » de 8 places basée sur Puiseaux ouverte les lundis et mardis de 9 h à 17 h. Cette structure dispose de locaux exigus pour l'accueil des enfants. L'agrément P. M. I. est passé de 12 enfants à 8 le matin et 4 à partir de midi (agrément modifié par la P. M. I. en septembre 2017) afin de répondre aux nouvelles normes d'accueil. En septembre 2018, le nombre de jours d'accueil est passé de 2 journées et deux demi-journées à 2 journées par semaine.
- une halte-garderie itinérante sur le Beaunois, ouverte de 9 h à 17 h, sur Beaune la Rolande les jeudis et vendredis, sur Boiscommun les mardis et sur Nibelle les mercredis.

➔ Trois Relais Assistantes Maternelles avec des temps d'accueil collectif itinérants et des temps d'accueil administratif « sur site fixe ». Il en existe un sur chacun des secteurs de la CCPG : un à Beaune la Rolande, un à Malesherbes et un à Puiseaux.

Sur ce territoire existe aussi (hors gestion C. C. P. G.) une halte-garderie associative gérée par le Centre Social « Arc en Ciel » situé sur Le Malesherbois, une Maison d'Assistantes maternelles à Puiseaux (12 places) ainsi qu'une à Chambon la Forêt (12 places) et une à Auxy (8 places), une micro crèche « Laeti'lou et compagnie » (10 places) à Beaune la Rolande.

Ces dernières années une fluctuation de l'utilisation de ces Etablissements Accueil du Jeune Enfant est constatée.

Nous notons également des inégalités dans le nombre et l'activité des assistantes maternelles (en Maison d'Assistants Maternelles ou indépendantes) selon les zones du territoire.

Sur Beaune la Rolande, nous avons 108 assistantes maternelles agréées, 65 à 80 d'entre elles ont exercés en 2018 et 30 ont plus de 55 ans.

Sur Le Malesherbois, nous avons 58 assistantes maternelles agréées, 43 d'entre elles sont en activité, et dont 5 sont sans contrat ces derniers mois.

Sur Puisseaux, nous avons 63 assistantes maternelles agréées et 42 sont en activité.

4. La motivation de cette démarche :

Du fait de la reprise de la compétence sur l'ensemble de son nouveau champ d'action, et des disparités importantes constatées sur le profil des populations de leur territoire (cf. diagnostic de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) , les élus souhaitent faire un état des lieux de l'évolution des besoins de la population en matière de Petite Enfance, des structures existantes et de leur adéquation aux besoins, afin de les guider dans la définition d'une politique Petite Enfance cohérente, en mettant en lumière les axes prioritaires à travailler.

Pour le secteur Petite Enfance, la feuille de route adoptée par les élus en juin 2018 définit principalement les enjeux suivants :

- Offrir des modes d'accueil de manière équitable sur l'ensemble du territoire en s'assurant de leur qualité,
- Offrir une gamme de services tout au long du parcours des familles (enfants, parents, jeunes)
- Proposer des politiques tarifaires adéquates et adaptées au plus grand nombre,
- Offrir des services accessibles à tous,
- S'assurer de la présence d'un service public auprès des familles et des jeunes parents isolés, mettre en œuvre des coopérations et complémentarités avec le secteur associatif et le milieu scolaire, tout en développant les relations avec d'autres territoires pour partager les expériences ;

Fort des enjeux sur ce champ d'intervention, les élus ont d'ores et déjà fait le choix de modifier l'organisation de ce service en créant un poste de coordination de la Petite Enfance sur la C. C. P. G.

Les missions de ce poste, sur lequel une coordinatrice est arrivée fin aout 2018, sont :

- * Mettre en lien les différentes structures d'accueil du jeune enfant sur le territoire et développer leur collaboration,
- * Assurer la continuité de l'offre du service existant sur le territoire et harmoniser le fonctionnement voire l'optimiser,
- * Poursuivre la professionnalisation de l'ensemble des acteurs intervenants dans le domaine de la petite enfance,

* Optimiser la gestion des services tout en facilitant la vie des familles et leur accès aux services,

* Contribuer à la réflexion sur le déploiement des actions en liens à la parentalité.

II LES OBJECTIFS DE CE PROJET :

1/ Un état des lieux :

Le diagnostic vise à réaliser :

- une photographie de la population du territoire, son évolution, ses besoins, ses caractéristiques, en s'appuyant sur les éléments suivants :
 - les données démographiques et sociologiques,
 - les typologies familiales,
 - l'habitat (rural, urbain...). A noter que la C. C. P. G. va se doter d'un Plan Local de l'Habitat, qu'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, ainsi que trois Plans Locaux d'Urbanisme dont deux intercommunaux sont actuellement en cours d'étude sur le territoire.
 - les équipements et services existants concernant les familles (transports, santé, loisirs, culture...)
 - la vie socio-économique locale.

- une analyse du fonctionnement de nos modes d'accueil et une approche des autres modes d'accueils existants pour la petite enfance (0 à 3 ans) sur ce territoire :
 - l'implantation des services, les horaires d'ouverture
 - accessibilité aux familles, la tarification
 - demandes et accueils réalisés, taux d'occupation...

Sur la base d'une analyse des besoins des familles, ce diagnostic devra permettre d'analyser la pertinence de l'organisation actuelle, l'adéquation des structures existantes aux besoins et identifier les nécessaires pistes d'évolution.

Elle doit mettre en exergue les partenariats ainsi que les manques et les structures à développer.

Ces propositions doivent tenir compte des besoins des familles mais aussi des besoins spécifiques des jeunes enfants.

2/ Une vision prospective :

A l'issue de cette étude, il est attendu :

- Les enseignements de l'état des lieux,
- Les atouts et les contraintes du territoire et de sa population,

- L'adéquation entre les besoins, la politique menée par la C. C. P. G., et les équipements existants,
- Les objectifs à moyen et long terme,
- Un plan d'action chiffré en axes prioritaires,
- Le processus d'évaluation avec l'identification des indicateurs.

III CONDITIONS DE REALISATION DE CE DIAGNOSTIC :

Un comité de pilotage, constitué de professionnels (C. C. P. G., Association Arc en Ciel, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Conseil Départemental) et d'élus de la C. C. P. G., sera constitué pour assurer le suivi régulier de cette étude, en lien avec le cabinet choisi. Le cabinet d'étude se chargera d'organiser des réunions régulières ; il est envisagé une rencontre mensuelle, à étudier dans les propositions méthodologiques. Il assurera les convocations, leur envoi et la rédaction des divers comptes rendus.

Ce travail doit recenser les données statistiques existantes auprès des organismes institutionnels, constituer une base de données qui pourra ensuite être utilisée et mise à jour par la C. C. P. G. en lien avec le Règlement Général de la Protection des Données. La C. C. P. G. dispose d'un Système d'Informations Géographiques ; les données devront être au format SHAPE afin de les intégrer.

Un travail d'enquête sera mené auprès :

- Des élus du territoire, afin de mieux connaître leurs volontés politiques et leurs perceptions des besoins de leur territoire.
- De la population concernée, en particulier des parents et ce, afin de leur donner la parole sur leurs problématiques quotidiennes, leurs besoins, leurs attentes,
- Des différents professionnels et associations du territoire, afin de recueillir leur expertise dans ce domaine,

L'enquête menée doit interroger les parents sur leurs critères de choix des structures de garde pour leur enfant, leurs visions positives et négatives des différents modes d'accueil proposés.

Les données recueillies doivent être d'ordre quantitatif et qualitatif et faire apparaître l'usage de plusieurs outils de collectes d'informations tels que :

- Questionnaire,
- Entretien individuel ouvert,
- Atelier de travail,
- Rencontres...

Elle doit s'attacher à repérer s'il existe des différences sur ce même territoire selon les zones géographiques (correspondant auparavant à trois cantons distincts avec comme chef-lieu Malesherbes, Puisieux et Beaune la Rolande).

La réalisation de ce diagnostic est attendue pour septembre 2019.

Le cabinet d'étude se devra de réaliser un document faisant apparaître le travail de partenariat avec les différents acteurs du territoire ; il devra être remis en version papier et informatique.

Ce rapport fera l'objet d'une présentation aux Élus de la Communauté de Communes.

IV CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

- prix des prestations : 40% (valeur offre la moins disante / valeur de l'offre examinée) x 40
- méthodologie présentée dans un mémoire technique : 30%
- composition de l'équipe (dont capacité du prestataire à mobiliser des personnes qualifiées sur la politique petite enfance) : 20%
- références similaires : 10%

Documents à fournir pour l'analyse de l'offre

- Un acte d'engagement
- Présentation du bureau d'études et de l'équipe
- Méthodologie envisagée par le candidat pour le déroulement de la mission et présentation des modalités de travail avec les différents acteurs
- Références récentes sur des territoires similaires
- Précisions sur les investigations envisagées et les moyens utilisés
- Coût de la mission – décomposition par phase – coût unitaire des réunions – coût unitaire des réunions supplémentaires
- Délais de réalisations des phases
- Mention systématique de toutes les sources utilisées
- Le format de restitution du diagnostic

Date limite de remise de l'offre : 15 février 2019

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats peuvent contacter :

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais

Isabelle Desserprit : direction.petite.enfance@pithiveraisgatinais.fr

3, bis rue des Déportés

45340 Beaune la Rolande

☎ : 02 38 34 48 62